



Saisi de compte bancaire en deux fois et égal à 3 fois la dette

Par **Hannah85**, le **12/02/2018** à **21:19**

Bonjour, Voici le problème. Une saisie sur les comptes de mon mari a été faite la semaine dernière (dans un contexte et des circonstances très douteuses et bizarres). Après prise de bec et négociation l huissier nous fit qu il ne bloquera que le montant de la dette sur un seul compte. Aujourd'hui, nouveau mouvement sur les comptes: il a remis les sommes pour les reprendre et à en plus saisi mon compte, qui ne l'était pas. A d'avoir que lors de la première saisie il a bloqué 2 fois le montant de la créance qu on paye 50€/mois depuis 2007. Et là au total c'est 3 fois le montant. Ma question : à-t-il le droit de faire ça??? Je suis dans l'attente de l'injonction pour saisir le juge d'exécution, mais ai-je un autre moyen de me défendre, dans l'attente de la saisie du Jex. Merci d'avance et bravo pour ce que vous faites.